Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_193-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_193

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan - Programme d'actions 2021 - Demande de subvention auprès de la DRAC

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Nathalie PEREZ-LEROUX

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_193-DE

Le musée des Arts et Traditions Populaires (ATP) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) inscrit ses actions dans une démarche scientifique dont les missions s'articulent autour de trois axes qui structurent son projet de service. Le musée des ATP sollicite une subvention au service des musées de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) PACA, au titre des actions 2021.

Cette demande de subvention contient les éléments suivants, ci-annexés à la présente délibération :

- un bilan du travail effectué sur les collections du Musée labellisées « Musée de France » au titre de la conservation préventive, et un bilan synthétique des actions menées en 2020 auprès des publics en termes de médiation, éducation artistique et culturelle, ateliers en temps et hors temps scolaire,
- une présentation du plan d'actions 2021 (collections et service des publics),
- le budget prévisionnel 2021 et le plan de financement prévisionnel.

La rédaction de ce dossier s'articule autour des 3 axes qui reflètent les missions complémentaires des différents services du musée : la conservation des collections du musée des Arts et Traditions Populaires, le développement des publics et la modernisation de l'image du musée.

Axe 1 : La conservation des collections du musée des Arts et Traditions Populaires

Depuis 2008, l'équipe du service des collections a travaillé en partenariat avec le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) et de plusieurs restaurateurs qui sont intervenus dans le cadre de la réalisation et du suivi du chantier des collections. Elle s'est aussi professionnalisée par le biais des formations patrimoniales auprès du CNFPT et des journées d'étude proposées par l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF).

Aujourd'hui l'équipe effectue de nombreuses missions dont certaines sont définies par la loi musée de 2002 et suivies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

- Poursuite des actions post-récolement décennal des collections labellisées «Musées de France» : planification des missions pour la conservation, la documentation et la valorisation des collections,
- Démarrage du deuxième récolement décennal,
- Poursuite des actions de conservation préventive :
- acquisition de matériel de conservation et de surveillance, afin d'améliorer les conditions de stockage des collections,
- surveillance et piégeage des espaces pour pallier d'éventuelles infestations des collections,
- suivi des conditions climatiques par le biais d'un logiciel adapté,
- traitement des collections intégrant les réserves,
- déploiement de la collection textile particulièrement sensible,
- Mise en exposition d'objets et création des supports documentaires associés pour des expositions temporaires ou lors des journées nationales,
- Gestion de prêts ou d'emprunts d'objets en relation avec d'autres structures muséales ou des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_193-DE

Axe 2 : Le développement des publics

Le service participe aux journées culturelles nationales pour sensibiliser de nouveaux publics en proposant des animations culturelles spécifiques. Il présente également des expositions qui s'adressent à un large public et qui s'ouvrent sur des médiations en direction des divers publics.

La programmation se décline comme suit :

- Interventions de guides conférenciers qualifiés pour les visites guidées des groupes scolaires et adultes afin de répondre et satisfaire les demandes dans le cadre notamment des actions du dispositif Éducation Culturelle et Artistique,
- Participation du musée des Arts et Traditions Populaires à la traditionnelle exposition estivale d'Art contemporain afin de favoriser la découverte des collections permanentes,
- Programmation culturelle riche et variée pour accroître la visibilité du musée, dynamiser la fréquentation et diversifier les publics.

Axe 3 : Moderniser l'image du musée

Le musée s'est équipé d'audioguides permettant au public étranger d'obtenir une visite guidée en Français , en Anglais, en Allemand, en Espagnol, en Italien et en Néerlandais.

Nous souhaitons continuer cette démarche de modernisation du parcours permanent en associant également l'art contemporain, la collecte de mémoire et la mise en place d'un parcours sensoriel.

Le musée des Arts et Traditions Populaire a le projet de développer des visites plus ludiques pour les enfants en s'équipant de tablettes et d'applications éducatives, pédagogiques et ludiques. Il s'agit de mettre en place des visites interactives in-situ, des jeux de piste, des enquêtes sur les collections permanentes afin de susciter l'intérêt du jeune visiteur.

Ainsi, au titre de ces 3 axes stratégiques du musée des ATP, et afin de mettre en œuvre le programme d'actions 2021, il est convenu de solliciter une subvention auprès de la DRAC PACA, à hauteur de 10 000€, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires	Montants HT	Montants TTC
Direction Régionale des Affaires Culturelles	8 334 €	10 000 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	43 103 €	46 768,60 €
Total	51 437 €	56 768,60 €

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 27/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_193-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Qualité de vie et proximité » réunie le 6 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter une subvention d'un montant de 10 000€ auprès la DRAC Paca,
- signer tout document y afférent et assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.